

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020

L'An deux mille vingt, le dix septembre à 19 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le quatre septembre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Guillaume LE LAY-FELZINE, Président de la CA.

ETAT DE PRESENCE :

- . **Commune de Brou-sur-Chantereine :** Présente : Mme BARNIER
- . **Commune de Champs-sur-Marne :** Présents : Mme TALLET, M. GUILLAUME, Mme LEGROS-WATERSCHOOT, M. BOUGLOUAN, M. HAMMOUDI, M. LAGAY
Absente excusé ayant donné pouvoir :
Mme SOUBIE-LLADO à Mme LEGROS-WATERSCHOOT
- . **Commune de Chelles :** Présents : M. RABASTE, Mme BOISSOT, M. MAURY, Mme NETTHAVONGS, M. PHILIPPON, Mme DUCHESNE, M. BREYSSE, M. SEGALA, Mme SAUNIER, M. BILLARD, Mme DENGREVILLE, M. COUTURIER, Mme DUBOIS, M. DRICI, Mme AUTREUX
Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme FERRI à M. RABASTE
- . **Commune de Courtry :** Absent excusé ayant donné pouvoir : M. VANDERBISE à M. ZERDOUN
- . **Commune de Croissy-Beaubourg :** Présent : M. GERES
- . **Commune d'Emerainville :** Présents : M. KELYOR, Mme FABRIGAT
- . **Commune de Lognes :** Présents : M. YUSTE, M. DELAUNAY, Mme BONNET
Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme LEHMANN à M. YUSTE
- . **Commune de Noisiel :** Présents : M. VISKOVIC, M. DUMONT, Mme NATALE
Absente excusée ayant donné pouvoir :
Mme VICTOR LE ROCH à Mme NATALE
- . **Commune de Pontault-Combault :** Présents : M. BORD, Mme SHORT FERJULE, Mme TREZENTOS-OLIVEIRA, M. GHOZELANE, Mme PIOT, M. ROUSSEAU, Mme GINEYS, M. HOUEMOND, Mme DE ALMEIDA LACERDA, Mme HEUCLIN
Absent excusé ayant donné pouvoir : M. GANDRILLE à M. BORD
- . **Commune de Roissy-En-Brie :** Présents : M. BOUCHART, Mme ARAMIS DRIEF (à partir du point 2), M. ZERDOUN, Mme DHABI, M. TEFFAH, Mme PEZZALI
Absent excusé ayant donné pouvoir : M. IGLESIAS à M. BOUCHART ;
Mme ARAMIS DRIEF à Mme DHABI (jusqu'au point 2)
- . **Commune de Torcy :** Présents : M. LE LAY-FELZINE, Mme NEMO (à partir du point 4), M. EUDE, Mme VERTENEUILLE, M. BEKKOUCHE, M. MORENCY
Absentes excusées ayant donné pouvoir :
Mme NEMO à M. EUDE (jusqu'au point 4) ;
Mme MONDIERE à M. LE LAY-FELZINE
- . **Commune de Vaires-sur-Marne :** Présents : Mme JARDIN, M. DESFOUX (à partir du point 2), Mme COULAIS, Mme RECIO
Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. DESFOUX à Mme JARDIN (jusqu'au point 2)

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Mme RIGAL, directrice générale des services, et ses collaborateurs

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes rendus des conseils communautaires des 25 juin et 06 juillet 2020.

- Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président.

- 1) Détermination des commissions internes de travail et désignation de leurs membres
- 2) Pacte de gouvernance : vote sur le principe
- 3) Etablissement de la liste des titulaires et des suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
- 4) Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées
- 5) Désignation des membres de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT)
- 6) Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de la Coopérative Logement de l'Est Francilien
- 7) Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de la Coopérative d'Intérêt Collectif HLM « COOP ACCES »
- 8) Désignation des délégués à la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE)
- 9) Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour siéger à l'assemblée générale de l'association « Descartes Développement & Innovation »
- 10) Désignation d'un représentant à l'association France Victimes 77
- 11) Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la SEM AMENAGEMENT 77
- 12) Désignation d'un délégué à la Commission Consultative Paritaire (énergie) du SIPPEREC
- 13) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du conseil d'administration de l'association AMORCE
- 14) Désignation d'un délégué au sein de l'association « Elus, Santé publique et Territoires »
- 15) Désignation des représentants au conseil d'administration de la de l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne (IINO77)
- 16) Désignation des délégués au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)
- 17) Désignation de délégués au sein du conseil d'administration de l'association « l'Equipée Belle »
- 18) Désignation d'un représentant au sein de l'association « FEDAIRSPORT »
- 19) Désignation d'un représentant au sein de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)
- 20) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions « CCAPEX Nord »
- 21) Désignation des représentants de la CAPVM au sein du comité de pilotage de la Maison de l'Entreprise Innovante
- 22) Désignation du représentant de la CAPVM au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « ID 77 »
- 23) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'association Réserves Naturelles de France (RNF)
- 24) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à AIRPARIF

- 25) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à BRUIT PARIF
- 26) Détermination du nombre de membres au conseil d'administration de l'OPHLM MC Habitat, et désignation des représentants de la CAPVM
- 27) Détermination de deux représentants de la CAPVM au sein de la SCIC HLM MC Habitat
- 28) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la CAPVM à la gouvernance du GIP MAXIMILIEN
- 29) Désignation d'un représentant au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris
- 30) Désignation d'un représentant de la CAPVM au conseil d'administration du Théâtre de Chelles
- 31) Désignation des délégués titulaires et suppléants au conseil d'exploitation de la régie à seule autonomie financière chargée de la gestion de l'Office de Tourisme Paris-Vallée de la Marne
- 32) Désignation des délégués titulaires et suppléants au comité syndical du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin
- 33) Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Marne Vive
- 34) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique »
- 35) Désignation des délégués au conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « La Ferme du Buisson »
- 36) Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Mission locale pour l'Emploi de Paris-Vallée de la Marne
- 37) Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Mission locale pour l'Emploi du bassin chellois
- 38) Désignation des représentants au sein des établissements scolaires du second degré
- 39) Désignation des représentants de la CAPVM au sein du conseil d'administration de l'EPAMARNE
- 40) Désignation des représentants de la CAPVM au sein de la CAO d'Aménagement 77 pour la ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne
- 41) Désignation des représentants de la CAPVM au sein de la CAO d'Aménagement 77 pour la ZAC de la Tuilerie à Chelles
- 42) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- 43) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein du conseil de surveillance de la SA HLM « Espace Habitat Construction »
- 44) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de la Commission consultative paritaire (CCP) pour la transition énergétique du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)
- 45) Contrats d'apprentissage

Monsieur le Président procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et propose Madame Maud TALLET pour assurer le secrétariat de séance, ce qui est adopté à l'unanimité par le conseil communautaire.

Approbation des comptes rendus des conseils communautaires des 25 juin et 06 juillet 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE les comptes rendus des conseils communautaires des 25 juin et 06 juillet 2020.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE du relevé des décisions et des arrêtés du Président du 12 juin 2020 au 03 septembre 2020.

Arrivée de Monsieur SEGALA à 19h45

Arrivée de Monsieur TEFFAH à 19h45

1) Détermination des commissions internes de travail et désignation de leurs membres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2121-22 et L 5211-40-1.

VU L'article 7 de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE De créer 6 (*six*) commissions internes de travail.

DETERMINE Comme suit, lesdites commissions :

- Commission Aménagement / urbanisme / politique de la ville / habitat
- Commission Finances / contrôle de gestion / évaluation des politiques publiques
- Commission Développement économique / commerces / emploi / enseignement supérieur
- Commission Environnement / travaux / réseaux / transports
- Commission Sport / santé
- Commission Culture / tourisme

PROCEDE A la désignation de leurs membres :

Commission Aménagement / urbanisme / politique de la ville / habitat

Sont candidats :

- François BOUCHART
- Guillaume SEGALA
- Michel BOUGLOUAN
- Marie-Luce NEMO
- Rosa DE ALMEIDA LACERDA
- Olivier DUMONT
- Corinne LEHMANN
- Salim DRICI
- Céline NETTHAVONGS
- Michelle FABRIGAT

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- François BOUCHART
- Guillaume SEGALA
- Michel BOUGLOUAN
- Marie-Luce NEMO
- Rosa De Almeida LACERDA
- Olivier DUMONT
- Corinne LEHMANN
- Salim DRICI
- Céline NETTHAVONGS
- Michelle FABRIGAT

Commission Finances / contrôle de gestion / évaluation des politiques publiques

Sont candidats :

- Jean-Claude GANDRILLE
- Alain KELYOR
- Nicole VERTENEUILLE
- Sofiane GHOZELANE
- André YUSTE
- Annie FERRI
- Nathalie DUBOIS
- Francis IGLESIAS
- Maud TALLET

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Jean-Claude GANDRILLE
- Alain KELYOR
- Nicole VERTENEUILLE
- Sofiane GHOZELANE
- André YUSTE
- Annie FERRI
- Nathalie DUBOIS
- Francis IGLESIAS
- Maud TALLET

Commission Développement économique / commerces / emploi / enseignement supérieur

Sont candidats :

- Gérard EUDE
- Hafida DHABI
- Benoit BREYSSE
- Pascal ROUSSEAU
- Delphine HEUCLIN
- Judith BONNET
- Lydie AUTREUX
- Christian COUTURIER
- Edmonde JARDIN
- Mourad HAMMOUDI

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Gérard EUDE
- Hafida DHABI
- Benoit BREYSSE
- Pascal ROUSSEAU
- Delphine HEUCLIN
- Judith BONNET
- Lydie AUTREUX
- Christian COUTURIER
- Edmonde JARDIN
- Mourad HAMMOUDI

Commission Environnement / travaux / réseaux / transports

Sont candidats :

- Colette BOISSOT
- Mathieu VISKOVIC
- Stéphanie BARNIER
- Brice RABASTE
- Michel GERES
- Eric MORENCY
- Fernande TREZENTOS OLIVEIRA
- Yohann DESFOUX
- Jacques PHILIPPON
- Rémy LAGAY
- Jonathan ZERDOUN
- Corinne LEGROS-WATERSCHOOT

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Colette BOISSOT
- Mathieu VISKOVIC
- Stéphanie BARNIER
- Brice RABASTE
- Michel GERES
- Eric MORENCY
- Fernande TREZENTOS OLIVEIRA
- Yohann DESFOUX
- Jacques PHILIPPON
- Rémy LAGAY
- Jonathan ZERDOUN
- Corinne LEGROS-WATERSCHOOT

Commission Sport / santé

Sont candidats :

- Gilles BORD
- Sara SHORT FERJULE
- Daniel GUILLAUME
- Anne-Sophie MONDIERE
- Sophie PIOT
- Carline VICTOR LE ROCH
- Philippe MAURY
- Audrey DUCHESNE
- Nicole SAUNIER
- Monique COULAIS
- Kamel TEFFAH

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Gilles BORD
- Sara SHORT FERJULE
- Daniel GUILLAUME
- Anne-Sophie MONDIERE
- Sophie PIOT
- Carline VICTOR LE ROCH
- Philippe MAURY
- Audrey DUCHESNE
- Nicole SAUNIER
- Monique COULAIS
- Kamel TEFFAH

Commission Culture / tourisme

Sont candidats :

- Nicolas DELAUNAY
- Xavier VANDERBISE
- Franck BILLARD
- Ouassini BEKKOUCHE
- Céline GINEYS
- Jean-Noël HOUEMOND
- Pascale NATALE
- Isabelle RECIO
- Michèle DENGREVILLE
- Fanny PEZZALI
- Nadia ARAMIS
- Marie SOUBIE LLADO

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Nicolas DELAUNAY
- Xavier VANDERBISE
- Franck BILLARD
- Ouassini BEKKOUCHE
- Céline GINEYS
- Jean-Noël HOUEMOND
- Pascale NATALE
- Isabelle RECIO
- Michèle DENGREVILLE
- Fanny PEZZALI
- Nadia ARAMIS
- Marie SOUBIE LLADO

2) Pacte de gouvernance : vote sur le principe

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-11-2,

VU L'article 1 de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019,

CONSIDERANT Que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté d'agglomération,

- CONSIDERANT Que le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais, s'il est décidé, il doit être adopté dans les 9 mois, après avis des conseils municipaux des communes membres (avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après transmission du projet de pacte),
- CONSIDERANT Que le pacte de gouvernance aura pour objectif de définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PREND ACTE Du débat portant sur la pertinence d'élaborer un pacte de gouvernance.

3) Etablissement de la liste des titulaires et des suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1504, 1505, 1517, 1650 A, 1639 A bis, 1753 et 1609 nonies C ainsi que l'article 346 A de l'annexe III du Code Général des Impôts,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDERANT L'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de proposer au Directeur départemental des finances publiques une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants pour qu'il désigne les membres de ladite commission,
- CONSIDERANT Que Monsieur le Président a sollicité les communes membres de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, pour la désignation des membres titulaires et suppléants.
- CONSIDERANT La proposition de 2 titulaires et de 2 suppléants domiciliés en dehors du territoire par le Président de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- DECIDE De dresser comme suit la liste des 20 commissaires titulaires et des 20 commissaires suppléants

	Titulaires		Suppléants	
1.	Mme Stéphanie BARNIER	BROU SUR CHANTEREINE	Mme Patricia PETIT	BROU SUR CHANTEREINE
2.	M. Mourad HAMMOUDI	CHAMPS SUR MARNE	M. Patrice PAGEOT	BROU SUR CHANTEREINE
3.	Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT	CHAMPS SUR MARNE	M. Michel BOUGLOUAN	CHAMPS SUR MARNE
4.	M. Charles ARONICA	CHELLES	Mme Laetitia MILLET	CHELLES
5.	M. Laurent BARIOT	CHELLES	M. Bernard BARBIEUX	COURTRY
6.	Mme Brigitte VANDON	COURTRY	M. Philippe LETELLIER	COURTRY
7.	M. Jacques KECK	CROISSY BEAUBOURG	M. Alain ALBARET	CROISSY BEAUBOURG
8.	M. Claude CRESSEND	EMERAINVILLE	M. Michaël GAILLARD	CROISSY BEAUBOURG
9.	M. André YUSTE	LOGNES	M. Alain KELYOR	EMERAINVILLE
10.	M. Patrick RATOUCNIAK	NOISIEL	M. Pierre PARIZIA	EMERAINVILLE

11.	M. Sithal TIENG	NOISIEL	Mme Catherine TOSTAIN	LOGNES
12.	M. Sofiane GHOZELANE	PONTAULT-COMBAULT	M. Dominique REVUZ	LOGNES
13.	Mme Rosa LACERDA	PONTAULT-COMBAULT	Mme Pascale NATALE	NOISIEL
14.	M. Stéphane PROUX	ROISSY EN BRIE	M. Pascal ROUSSEAU	PONTAULT-COMBAULT
15.	M. François EHRAHRT	ROISSY EN BRIE	M. Henri SASSINOT	ROISSY EN BRIE
16.	Mme Nicole VERTENEUILLE	TORCY	M. René CORNAND	TORCY
17.	Mme Anick SOLTY	TORCY	M. Yohann DESFOUX	VAIRES SUR MARNE
18.	M. Pierre-Jean PRILLARD	VAIRES SUR MARNE	Mme Monique COULAIS	VAIRES SUR MARNE
19.	M. Jean-Louis MARULAZ	Chef d'entreprise en dehors de l'EPCI	M. Eric ROMAIN	Chef d'entreprise en dehors de l'EPCI
20.	M. Hervé SASSINOT	Chef d'entreprise en dehors de l'EPCI	M. Christian CODRON	Chef d'entreprise en dehors de l'EPCI

CHARGE Monsieur le Président de transmettre cette liste au Directeur départemental des finances publiques pour établissement de la liste définitive de 10 titulaires et de 10 suppléants.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Arrivée de Madame NEMO à 20h00, retrait du pouvoir de Monsieur EUDE.

4) Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2143-3,

VU La loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

CONSIDERANT La nécessité de procéder à la composition de la commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE De la composition de la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, comme suit, outre le président de la CA Paris-Vallée de la Marne :

- Le Vice-Président chargé des travaux, des réseaux, de la voirie communautaire et de l'entretien du patrimoine,
- Le Vice-Président chargé des transports, des liaisons douces et du Grand Paris,
- Le Vice-Président en charge des finances et des marchés publics,
- La Conseillère déléguée à la santé et à la politique sociale communautaire,
- 6 conseillers communautaires :
 - M. Christian COUTURIER
 - Mme Céline GINEYS
 - Mme Anne-Sophie MONDIERE
 - M. Francis IGLESIAS
 - Mme Edmonde JARDIN
 - Mme Corinne LEHMANN

- 4 représentants d'Associations d'Handicapés issus du territoire de Paris-Vallée de la Marne ou du Département de Seine et Marne
- 1 représentant d'une association d'usagers des transports
- 2 représentants d'association de locataires et/ou de propriétaires
- 1 représentant de la RATP
- 1 représentant de la SNCF
- 1 représentant des bailleurs sociaux implantés sur le territoire de Paris-Vallée de la Marne.

RAPPELLE Que la Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) se réunira 1 fois par an au moins pour réaliser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

DIT Que la C.I.A.P.H. établira un rapport annuel qui sera adressé :

- au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération,
- aux Conseils Municipaux des Communes,
- au représentant de l'Etat dans le département
- au Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
- au Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie,
- ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

DIT Que les modalités de fonctionnement pratiques et financières seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5) Désignation des membres de la Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU L'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU La nécessité de désigner les membres de la commissions locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE Comme membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) le président de la communauté d'agglomération, le vice-président chargé des Finances et des Marchés publics, les maires (ou leur représentant) des 12 communes membres de la communauté d'agglomération.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6) **Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de la Coopérative Logement de l'Est Francilien**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-33,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de la Coopérative Logement de l'Est Parisien :

Est candidat :

- M. Michel BOUGLOUAN

VU Les résultats du scrutin,

est désigné, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein de la Coopérative Logement de l'Est Parisien :

- M. Michel BOUGLOUAN

7) **Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de la Coopérative d'Intérêt Collectif HLM « COOP ACCES »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-33,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

CONSIDERANT La nécessité de désigner au sein des instances de gouvernance de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitation à Loyer Modéré dénommée « COOP ACCES » le Président de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE Le Président ou son représentant, pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein des instances de gouvernance de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitation à Loyer Modéré et l'autorise à siéger, notamment, aux assemblées générales réunissant les collègues d'associés,

PROCEDE A la désignation du représentant du Président pour siéger au sein des instances de la COOP ACCESS en cas d'absence de celui-ci :

Est candidat :

- M. Michel BOUGLOUAN

VU Les résultats du scrutin,

est désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés, pour représenter le Président et la CAPVM au sein des instances de la COOP ACCESS :

- **M. Michel BOUGLOUAN**

8) Désignation des délégués à la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi (M2IE)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts de l'association « Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi » datant du 19 mai 2014, notamment l'article 10 qui mentionne que le collège des collectivités territoriales et des EPCI dispose de 13 délégués dont 7 désignés par la Communauté d'Agglomération,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

PROCEDE A la désignation de sept délégués de la Communauté d'Agglomération pour la représenter au sein du conseil d'administration de la Maison Intercommunale de l'Insertion et de l'Emploi,

Sont candidats :

- M. Benoît BREYSSE
- M. Mourad HAMMOUDI
- Mme Michelle FABRIGAT
- M. Gérard EUDE
- Mme Carline VICTOR LE ROCH
- M. Eric MORENCY
- Mme Judith BONNET

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **M. Benoît BREYSSE**
- **M. Mourad HAMMOUDI**
- **Mme Michelle FABRIGAT**
- **M. Gérard EUDE**
- **Mme Carline VICTOR LE ROCH**
- **M. Eric MORENCY**
- **Mme Judith BONNET**

Les maires des six communes de l'ex-territoire du Val Maubuée ou leurs représentants siégeront également au conseil d'administration.

9) Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour siéger à l'assemblée générale de l'association « Descartes Développement & Innovation »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

- VU Les statuts de l'association Descartes développement & Innovation,
- CONSIDERANT Que la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne doit être représentée à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association par cinq représentants,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président ;
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne:
- Sont candidats :
- Mme Hafida DHABI
 - M. Benoît BREYSSE
 - M. Daniel GUILLAUME
 - M. Gérard EUDE
 - M. Olivier DUMONT
- VU Les résultats du scrutin,
- Sont élus, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentants de la Communauté d'agglomération Paris -Vallée de la Marne à l'assemblée générale et au conseil d'administration de l'association Descartes Développement & Innovation :
- **Mme Hafida DHABI**
 - **M. Benoît BREYSSE**
 - **M. Daniel GUILLAUME**
 - **M. Gérard EUDE**
 - **M. Olivier DUMONT**

10) Désignation d'un représentant à l'association France Victimes 77

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
- VU Les statuts de l'Association qui prévoient la désignation d'un représentant,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération pour la représenter au sein de France Victimes 77 :
- Est candidate :
- Mme Sara SHORT FERJULE
- VU Les résultats du scrutin,
- Est désignée, à l'unanimité des suffrages exprimés :**
- **Mme Sara SHORT FERJULE**

11) Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la SEM AMENAGEMENT 77

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-33,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

CONSIDERANT Que la Communauté d'agglomération, au regard de sa participation au capital de la SEM Aménagement 77 dispose d'un siège au sein du Conseil d'Administration de la société,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein du conseil d'administration de la SEM AMENAGEMENT 77 :

Est candidat :

- M. François BOUCHART

VU Les résultats du scrutin,

est désigné, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein du conseil d'administration de la SEM AMENAGEMENT 77 :

- M. François BOUCHART

12) Désignation d'un délégué à la Commission Consultative Paritaire (énergie) du SIPPAREC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-33,

VU La délibération n°2015-12-103 du comité syndical du SIPPAREC en date du 17 décembre 2015 relative à la création de la Commission Consultative Paritaire visant à coordonner l'action dans le domaine de l'énergie, tel que prévu à l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts du SIPPAREC,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation d'un délégué pour représenter la CA au sein de la Commission Consultative Paritaire du SIPPAREC :

Est candidat :

- M. Mathieu VISKOVIC

VU Les résultats du scrutin,

Est désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- M. Mathieu VISKOVIC

13) **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du conseil d'administration de l'association AMORCE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts de l'association AMORCE (Association Nationale des Collectivités Territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, de l'Energie, des Réseaux de chaleur et de froid, et de l'Environnement),

CONSIDERANT La nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association AMORCE,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation des délégués de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association AMORCE :

Titulaire :

Est candidate :

- Mme Colette BOISSOT

VU Les résultats du scrutin,

Est désignée, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein du conseil d'administration de l'association AMORCE, comme déléguée titulaire :

- Mme Colette BOISSOT

Suppléant :

Est candidat :

- M. Ouassini BEKKOUCHE

VU Les résultats du scrutin,

Est désigné, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein du conseil d'administration de l'association AMORCE, comme délégué titulaire :

- M. Ouassini BEKKOUCHE

14) **Désignation d'un délégué au sein de l'association « Elus, Santé publique et Territoires »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts de l'association « Elus, Santé publique et territoires »,

CONSIDERANT La nécessité de désigner un délégué au sein du conseil d'administration de l'association « Elus, Santé Publique et Territoires »,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein du conseil d'administration de l'association « Elus, Santé Publique et Territoires » :

Est candidate :

- Mme Sara SHORT FERJULE

VU Les résultats du scrutin,

Est désignée, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein du conseil d'administration de l'association « Elus, Santé Publique et Territoires » :

- **Mme Sara SHORT FERJULE**

15) **Désignation des représentants au conseil d'administration de la de l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne (IINO77)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts de l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne,

CONSIDERANT La nécessité de désigner,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation des six représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein du conseil d'administration de l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne,

Sont candidats :

- M. Benoît BREYSSE
- M. Mourad HAMMOUDI
- M. Yohann DESFOUX
- M. Pascal ROUSSEAU
- M. Gérard EUDE
- M. Jonathan ZERDOUN

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein du conseil d'administration de l'association Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest Seine-et-Marne :

- **M. Benoît BREYSSE**
- **M. Mourad HAMMOUDI**
- **M. Yohann DESFOUX**
- **M. Pascal ROUSSEAU**
- **M. Gérard EUDE**
- **M. Jonathan ZERDOUN**

16) Désignation des délégués au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

VU L'arrêté préfectoral n°2012/DDT/SEPR/550 du 14 août 2012 portant nomination des membres de la Commission départementale des risques naturels majeurs de la Seine-et-Marne (CDRNM),

VU L'arrêté préfectoral n°2015/ DDT/SEPR/165 du 21 octobre 2015 portant renouvellement de la composition des membres de ladite commission,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

CONSIDERANT La nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour la représenter au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) :

Sont candidats :

Délégué titulaire :

- Mme Stéphanie BARNIER

Délégué suppléant :

- M. Jacques PHILIPPON

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) :

Délégué titulaire :

- **Mme Stéphanie BARNIER**

Délégué suppléant :

- **M. Jacques PHILIPPON**

17) Désignation de délégués au sein du conseil d'administration de l'association « L'Equipée Belle »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et L.2121-33,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU L'article 10-2 des statuts de l'association « L'Equipée belle »,

CONSIDERANT La nécessité de désigner deux délégués pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association « L'Equipée Belle »,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation des deux représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein du conseil d'administration de l'association « L'Equipée Belle » :

Sont candidats :
- M. Benoît BREYSSE
- M. Gérard EUDE

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein du conseil d'administration de l'association « L'Equipée Belle » :

- M. Benoît BREYSSE
- M. Gérard EUDE

18) Désignation d'un représentant au sein de l'association « FEDAIRSPORT »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts de l'association « FEDAIRSPORT »,

CONSIDERANT La nécessité de désigner un représentant de la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne à l'association « FEDAIRSPORT »,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de l'association « FEDAIRSPORT » :

Est candidat :
- M. Gilles BORD

VU Les résultats du scrutin,

Est désigné, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein de l'association « FEDAIRSPORT » :

- M. Gilles BORD

19) Désignation d'un représentant au sein de l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES),

CONSIDERANT La nécessité de désigner un représentant de la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne à l'association ANDES sise 6, Boulevard Miredames – 81100 CASTRES,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de l'association ANDES :

Est candidat :

- M. Gilles BORD

VU Les résultats du scrutin,

Est désigné, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein de l'association ANDES :

- M. Gilles BORD

20) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions « CCAPEX Nord »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU Le décret n° 2015-1384 du 30 octobre 2015 relatif à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

CONSIDERANT Qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne au sein de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX Nord),

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX Nord) :

Est candidat :

- M. Michel BOUGLOUAN

VU Les résultats du scrutin,

Est désigné, à l'**unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein de la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX Nord) :

- M. Michel BOUGLOUAN

21) **Désignation des représentants de la CAPVM au sein du comité de pilotage de la Maison de l'Entreprise Innovante**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
- VU La convention particulière n°1507 entre la Région Ile-de-France et la CA Val Maubuée et la CCI de Seine-et-Marne relative à la construction d'une opération immobilière exemplaire à Champs-sur-Marne (77),
- CONSIDERANT Que l'opération immobilière exemplaire a pour nom Maison de l'Entreprise Innovante,
- CONSIDERANT Que l'article 2.1 de la convention susvisée précise que les bénéficiaires doivent instituer et présider un comité de pilotage associant les financeurs de l'opération,
- CONSIDERANT Qu'en vertu de cet article 2.1, le Comité de Pilotage associe la CCI de Seine-et-Marne, la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, la Région Ile de France, le Département de Seine-et-Marne et EPAMARNE,
- CONSIDERANT La Communauté d'agglomération doit être représentée par trois représentants désignés par le Conseil Communautaire en son sein,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation des représentants de la CA au sein du Comité de Pilotage de la Maison de l'Entreprise Innovante :
- Sont candidats :
- M. Benoît BREYSSE
 - M. Gérard EUDE
 - Mme Hafida DHABI
- VU Les résultats du scrutin,
- Sont désignés, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter au CA au sein du Comité de Pilotage de la Maison de l'Entreprise Innovante :
- **M. Benoît BREYSSE**
 - **M. Gérard EUDE**
 - **Mme Hafida DHABI**

22) **Désignation du représentant de la CAPVM au sein de l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « ID 77 »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code général des collectivités territoriales,
- VU La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,
- VU Le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

- VU La convention constitutive du groupement d'Intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,
- CONSIDERANT Que le département de Seine-et-Marne a constitué avec ses organismes associés intervenant en matière d'ingénierie territoriale un groupement d'intérêt public (GIP) de coordination régi par les dispositions des articles 98 à 122 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit , « ID 77 »,
- CONSIDERANT Que ce groupement a ainsi été pensé comme un interlocuteur unique devant faciliter l'accès des communes et groupements de collectivités seine-et-marnais aux compétences et ressources disponibles en matière d'ingénierie, ainsi qu'il ressort de sa convention constitutive,
- CONSIDERANT La nécessité de désigner un représentant de la CAPVM au sein de l'assemblée générale du GIP ID 77,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation du représentant de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « ID 77 » (Hôtel du département CS – 50377 77010 MELUN Cedex).
- Est candidat :
- M. Gérard EUDE
- VU Les résultats du scrutin,
- Est désigné, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « ID 77 » :
- M. Gérard EUDE**
- AUTORISE Son exécutif à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier d'en informer le Groupement d'intérêt public.

23) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à l'association Réserves Naturelles de France (RNF)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
- VU Les statuts de l'association « Réserves Naturelles de France »,
- CONSIDERANT Qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'association « Réserve Naturelle de France » :
- Sont candidats :
- Titulaire : Mme Colette BOISSOT
 - Suppléante : Mme Rosa DE ALMEIDA LACERDA

VU Les résultats du scrutin,
Sont élus, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentants de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne au sein de l'association « Réserve Naturelle de France » :

- **Titulaire : Mme Colette BOISSOT**
- **Suppléante : Mme Rosa DE ALMEIDA LACERDA**

24) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à AIRPARIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation d'un représentant titulaire de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein d'AIRPARIF-Collège collectivités locales/EPCI :

Est candidate :

- Mme Colette BOISSOT

VU Les résultats du scrutin,

Est désignée, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein d'AIRPARIF-Collège collectivités locales/EPCI, comme représentant titulaire :

- **Mme Colette BOISSOT**

PROCEDE A la désignation d'un représentant suppléant de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein d'AIRPARIF-Collège collectivités locales/EPCI :

Est candidat(e) :

- Mme Fernande TREZENTOS OLIVEIRA

VU Les résultats du scrutin,

Est désignée, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein d'AIRPARIF-Collège collectivités locales/EPCI, comme représentant suppléant :

- **Mme Fernande TREZENTOS OLIVEIRA**

25) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à BRUIT PARIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La directive européenne 2002/49/CE du 25 Juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

VU Le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 572-1 à L. 572-11, transposant cette directive et ses articles R.571-1 et suivants,

- VU L'arrêté interministériel du 4 Avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement,
- VU L'arrêté du 14 Avril 2017 établissant les listes d'agglomérations de plus de 100000 habitants pour application de l'article L.572-2 du code de l'environnement,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation du titulaire de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de BRUIT PARIF-Collège collectivités territoriales/EPCI :
- Est candidat(e) :
- Mme Colette BOISSOT
- VU Les résultats du scrutin,
- Est désignée, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein de BRUITPARIF-Collège collectivités territoriales/EPCI, comme représentant titulaire :
- Mme Colette BOISSOT**
- PROCEDE A la désignation du représentant suppléant de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de BRUIT PARIF-Collège collectivités territoriales/EPCI :
- Est candidat :
- M. Eric MORENCY
- VU Les résultats du scrutin,
- Est désigné, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour siéger au sein de BRUIT PARIF-Collège collectivités territoriales/EPCI, comme représentant suppléant :
- M. Eric MORENCY**

26) Détermination du nombre de membres au conseil d'administration de l'OPHLM MC Habitat, et désignation des représentants de la CAPVM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les articles R 421-4, 5 et 8 du Code de la construction et de l'habitation,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
- CONSIDERANT Que pour le renouvellement du conseil d'administration de l'OPH MC Habitat, il est nécessaire de désigner 13 représentants de PVM, soit 6 élus communautaires et 7 personnes qualifiées en respectant la parité, ainsi que le « représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées », et que l'organe exécutif de la Communauté d'Agglomération invite ensuite les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration de l'OPH à faire connaître leurs représentants,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

	APRES EN AVOIR DELIBERE,
FIXE	Le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration de l'OPH Marne et Chantereine Habitat à 23,
PROCEDE	A la désignation des 6 représentants du Conseil communautaire pour siéger au conseil d'administration de l'OPH MC Habitat :
	<u>Sont candidats :</u>
	- Michel BOUGLOUAN - Guillaume SEGALA - Xavier VANDERBISE - Brice RABASTE - Yohann DESFOUX - Benoit BREYSSE
VU	Les résultats du scrutin,
DESIGNE	A l'unanimité des suffrages exprimés , 6 représentants du Conseil communautaire pour siéger au conseil d'administration de l'OPH MC Habitat, à savoir :
	- Michel BOUGLOUAN - Guillaume SEGALA - Xavier VANDERBISE - Brice RABASTE - Yohann DESFOUX - Benoit BREYSSE
DONNE	Mandat au Président de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne pour procéder par arrêté à la désignation de 7 personnalités qualifiées (dont 2 élus hors du territoire de la communauté d'agglomération mais du ressort de compétence de l'office) en respectant la parité,
DONNE	Mandat au Président de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne pour procéder par arrêté à la désignation d'un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
DIT	Que l'organe exécutif de la Communauté d'Agglomération charge le Président d'inviter les autorités chargées à désigner les autres membres du conseil d'administration de l'OPH à faire connaître leurs représentants.

27) Détermination de deux représentants de la CAPVM au sein de la SCIC HLM MC Habitat

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU	Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU	Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
VU	La nécessité de désigner deux représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein du conseil d'administration et aux assemblées générales des associés de la SCIC HLM, l'un en tant que représentant de la Communauté d'agglomération en qualité d'associé aux assemblées générales des associés de la SCIC HLM et comme représentant permanent de la Communauté d'agglomération en qualité d'administrateur personne morale aux conseils d'administration de la SCIC HLM, et le second comme candidat au poste d'administrateur personne physique proposé par la Communauté d'agglomération aux conseils d'administration de la SCIC HLM,
VU	Les statuts de la SCIC HLM MC Habitat,

ENTENDU	L'exposé de Monsieur le Président, APRES EN AVOIR DELIBERE,
PROCEDE	A la désignation de deux représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein du conseil d'administration et aux assemblées générales des associés de la SCIC HLM : <u>Sont candidats :</u> - M. Michel BOUGLOUAN - M. Brice RABASTE
VU	Les résultats du scrutin,
DESIGNE	A l'unanimité des suffrages exprimés, M. Michel BOUGLOUAN , comme représentant de la Communauté d'agglomération en qualité d'associé aux assemblées générales des associés de la SCIC HLM et comme représentant permanent de la Communauté d'agglomération en qualité d'administrateur personne morale aux conseils d'administration de la SCIC HLM.
DESIGNE	A l'unanimité des suffrages exprimés, M. Brice RABASTE , comme candidat au poste d'administrateur personne physique proposé par la Communauté d'agglomération aux conseils d'administration de la SCIC HLM.

28) Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la CAPVM à la gouvernance du GIP MAXIMILIEN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU	Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU	La loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
VU	L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 17,
VU	Le décret n°2016-86 du 1 ^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
VU	Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
VU	Le décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,
VU	L'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs,
VU	La convention constitutive du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN signée le 1 ^{er} juillet 2013,
VU	L'arrêté du Préfet de Région d'Ile-de-France du 29 août 2013 approuvant la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maximilien ;
VU	Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
CONSIDERANT	Que le groupement d'intérêt public Maximilien a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Ile de France, et propose à tous les acheteurs publics d'Ile de France un portail commun pour les marchés publics franciliens, rassemblant annonces de marchés et de contrats de concession, plateforme de dématérialisation, mise en réseau d'acheteurs publics, ainsi que l'ouverture des données essentielles des marchés publics ;
CONSIDERANT	Que le conseil communautaire du 20 décembre 2018 a décidé par délibération n° 181208 l'adhésion de la CAPVM au GIP Maximilien – Profil d'acheteur ,

CONSIDERANT	Le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires le 15 mars et le 28 juin 2020, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la CAPVM au sein du GIP Maximilien,
ENTENDU	L'exposé de Monsieur le Président ; APRES EN AVOIR DELIBERE,
PROCEDE	A l'élection des représentants de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne au groupement d'Intérêt Public : <u>Sont candidats</u> : - Titulaire : M. Jean-Claude GANDRILLE - Suppléante : Mme Annie FERRI
VU	Les résultats du scrutin, Sont élus, à l'unanimité des suffrages exprimés , en tant que représentants de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne au sein du Groupement d'Intérêt Public Maximilien : - Titulaire : M. Jean-Claude GANDRILLE - Suppléante : Mme Annie FERRI
DIT	Que ces représentants peuvent être accompagnés de référents administratifs et techniques sans voix délibérative ;

29) Désignation d'un représentant au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU	Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-3
VU	Le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris et notamment son article 21 qui précise la composition du comité stratégique,
VU	Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
ENTENDU	L'exposé de Monsieur le Président, APRES EN AVOIR DELIBERE,
PROCEDE	A la désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération pour la représenter au sein du Comité Stratégique de la Société du Grand Paris, <u>Est candidat</u> : - M. Guillaume LE LAY-FELZINE
VU	Les résultats du scrutin, Est désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés : - M. Guillaume LE LAY-FELZINE

30) Désignation d'un représentant de la CAPVM au conseil d'administration du Théâtre de Chelles

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

CONSIDERANT La nécessité de désigner un représentant de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, en tant que membre de droit siégeant au sein du conseil d'administration,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation d'un représentant de la CA, en tant que membre de droit siégeant au sein du conseil d'administration :

Est candidat :

- M. Nicolas DELAUNAY

VU Les résultats du scrutin,

Est désigné, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que membre de droit siégeant au sein du conseil d'administration du Théâtre de Chelles :

- M. Nicolas DELAUNAY

31) Désignation des délégués titulaires et suppléants au conseil d'exploitation de la régie à seule autonomie financière chargée de la gestion de l'Office de Tourisme Paris-Vallée de la Marne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code du Tourisme et notamment ses articles L. 133-1 à L. 133-10, L. 134-5 à L. 134-6,

VU La délibération du conseil communautaire du 20 juin 2019 portant création de la régie à seule autonomie financière chargée de la gestion de l'Office de Tourisme Paris – Vallée de la Marne et approbation de ses statuts,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts de l'Office de Tourisme Paris – Vallée de la Marne,

CONSIDERANT La nécessité de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme Paris – Vallée de la Marne,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A l'élection de douze délégués titulaires et douze suppléants de la communauté d'agglomération au conseil d'exploitation de l'Office de tourisme Paris – Vallée de la Marne, régie dotée de la seule autonomie financière, conformément à ses statuts.

Sont candidats :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Xavier VANDERBISE	- Philomène QUILLET
- Mickael GAILLARD	- Cécilia DAULIN
- Jean-Noël HOUEMOND	- Maxime BACHELEY
- Fanny PEZZALI	- Olivier BIANCHI
- André YUSTE	- Audrey BOUCHER
- Nicolas DUJARDIN	- Pascale NATALE
- Patrice PAGEOT	- Sandra ALLARD
- Florent VILLALBA MOLERO	- Eric MORENCY
- Franck BILLARD	- Laetitia MILLET
- Pauline PRILLARD	- Jean-Charles RAMIREZ
- Corinne LEGROS WATERSCHOOT	- Marie SOUBIE LLADO
- Chantal BEAUDRY	- Alain LAFLEUR

VU

Les résultats du scrutin,

Sont proclamés élus, à l'unanimité des suffrages exprimés, pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Paris – Vallée de la Marne

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Xavier VANDERBISE	- Philomène QUILLET
- Mickael GAILLARD	- Cécilia DAULIN
- Jean-Noël HOUEMOND	- Maxime BACHELEY
- Fanny PEZZALI	- Olivier BIANCHI
- André YUSTE	- Audrey BOUCHER
- Nicolas DUJARDIN	- Pascale NATALE
- Patrice PAGEOT	- Sandra ALLARD
- Florent VILLALBA MOLERO	- Eric MORENCY
- Franck BILLARD	- Laetitia MILLET
- Pauline PRILLARD	- Jean-Charles RAMIREZ
- Corinne LEGROS WATERSCHOOT	- Marie SOUBIE LLADO
- Chantal BEAUDRY	- Alain LAFLEUR

AUTORISE

Monsieur le Président ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32) Désignation des délégués titulaires et suppléants au comité syndical du Syndicat Mixte de la Passerelle du Moulin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU

L'arrêté interdépartemental 2016/DRCL/BCCCL/N°17 du 9 mai 2016 portant constat de la représentation-substitution de la CA Paris-Vallée de la Marne en lieu et place des communes de Champs-sur-Marne, Chelles, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel et Torcy,

VU

Les statuts du Syndicat mixte de la Passerelle du Moulin,

VU

Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

ENTENDU

L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE

A la désignation de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants au Syndicat Intercommunal de la Passerelle du Moulin,

Liste de candidats :

Titulaires :

- Jacques PHILIPPON
- Christian COUTURIER
- Corinne LEGROS WATERSCHOOT
- Marie SOUBIE LLADO

Suppléants :

- Laurent DILOUYA
- Sylvain PLEDEL
- Michel BOUGLOUAN
- Mourad HAMMOUDI

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Titulaires :

- Jacques PHILIPPON
- Christian COUTURIER
- Corinne LEGROS WATERSCHOOT
- Marie SOUBIE LLADO

Suppléants :

- Laurent DILOUYA
- Sylvain PLEDEL
- Michel BOUGLOUAN
- Mourad HAMMOUDI

33) Désignation des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Marne Vive

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts du syndicat Marne Vive, et notamment l'article 7.2,

CONSIDERANT Que les statuts du syndicat prévoient que le nombre de représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du comité syndical du syndicat Marne Vive est de trois titulaires et trois suppléants,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE En tant que représentants de la communauté Paris-Vallée de la Marne au sein du comité syndical du syndicat Marne Vive les conseillers communautaires suivants :

Sont candidats :

Titulaires :

- Jacques PHILIPPON
- Edmonde JARDIN
- Stéphanie BARNIER

Suppléants :

- Colette BOISSOT
- Monique COULAIS
- Christian COUTURIER

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Titulaires :

- Jacques PHILIPPON
- Edmonde JARDIN
- Stéphanie BARNIER

Suppléants :

- Colette BOISSOT
- Monique COULAIS
- Christian COUTURIER

pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte Marne Vive.

34) Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
- VU Les statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne numérique et son annexe modifiée relative au nombre de délégués par EPCI adhérents,
- VU La nécessité de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat mixte Seine-et-Marne numérique,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat mixte Seine-et-Marne numérique,
- Sont candidats :
- Titulaire :
- Yohann DESFOUX
- Suppléant :
- Guillaume LE LAY-FELZINE
- VU Les résultats du scrutin,
- Sont désignés, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein du Syndicat Seine-et-Marne numérique :
- Titulaire :
- Yohann DESFOUX
- Suppléant :
- Guillaume LE LAY-FELZINE

35) Désignation des délégués au conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « La Ferme du Buisson »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,
- VU La loi n°2002-6 du 04 janvier 2002 relative à la création de l'établissement public de coopération culturelle EPCC, modifiée par la loi 2006-723 du 22 juin 2006,
- VU L'arrêté préfectoral du 12 mars 2012 portant création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « la Ferme du Buisson »,
- VU Les statuts en vigueur de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « la Ferme du Buisson »,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
 APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation de six délégués de la Communauté d'Agglomération pour la représenter au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « la Ferme du Buisson »,
Sont candidats :
 - Nicolas DELAUNAY
 - Marie SOUBIE-LLADO
 - Nicole VERTENEUILLE
 - Alain KELYOR
 - Pascale NATALE
 - Michel GERES

VU Les résultats du scrutin,
Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :
 - Nicolas DELAUNAY
 - Marie SOUBIE-LLADO
 - Nicole VERTENEUILLE
 - Alain KELYOR
 - Pascale NATALE
 - Michel GERES

36) Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Mission locale pour l'Emploi de Paris-Vallée de la Marne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU Les statuts de la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne,

CONSIDERANT La nécessité de désigner parmi le collège des élus les représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne à raison de 1 par commune adhérente,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président ;
 APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Champs-sur-Marne** :
Est candidat :
 - M. Mourad HAMMOUDI

VU Les résultats du scrutin,
 Est élu, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Champs-sur-Marne** :
 - **M. Mourad HAMMOUDI**

- PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Croissy-Beaubourg** :
- Est candidat :
- M. Michel GERES
- VU Les résultats du scrutin,
- Est élu, à **l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Croissy-Beaubourg** :
- **M. Michel GERES**
- PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Emerainville** :
- Est candidate :
- Mme Michelle FABRIGAT
- VU Les résultats du scrutin,
- Est élue, à **l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentante de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Emerainville** :
- **Mme Michelle FABRIGAT**
- PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Lognes** :
- Est candidate :
- Mme Corinne LEHMANN
- VU Les résultats du scrutin,
- Est élue, à **l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentante de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Lognes** :
- **Mme Corinne LEHMANN**
- PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Noisiel** :
- Est candidate :
- Mme Pascale NATALE
- VU Les résultats du scrutin,
- Est élue, à **l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentante de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Noisiel** :
- **Mme Pascale NATALE**
- PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Pontault-Combault** :
- Est candidat :
- M. Pascal ROUSSEAU

- VU Les résultats du scrutin,
- Est élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Pontault-Combault** :
- **M. Pascal ROUSSEAU**
- PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Roissy-en-Brie** :
- Est candidat :
- M. Kamel TEFFAH
- VU Les résultats du scrutin,
- Est élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Roissy-en-Brie** :
- **M. Kamel TEFFAH**
- PROCEDE A la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Torcy** :
- Est candidat :
- M. Gérard EUDE
- VU Les résultats du scrutin,
- Est élu, à l'unanimité des suffrages exprimés, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi de Paris-Vallée de la Marne pour la commune de **Torcy** :
- **M. Gérard EUDE**

37) Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de la Mission locale pour l'Emploi du bassin chellois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
- VU Les statuts de la Mission locale pour l'emploi du bassin chellois,
- CONSIDERANT La nécessité de désigner parmi le collège des élus quatre représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président ;
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation quatre représentants de la Communauté d'Agglomération Paris- Vallée de la Marne à la Mission locale pour l'emploi du bassin chellois :

Sont candidats :

- Monique COULAIS
- Philippe MAURY
- Annie FERRI
- Nicole SAUNIER

VU

Les résultats du scrutin,

Sont élus, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, en tant que représentants de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne :

- **Monique COULAIS**
- **Philippe MAURY**
- **Annie FERRI**
- **Nicole SAUNIER**

38) Désignation des représentants au sein des établissements scolaires du second degré

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU

Le Code de l'Education et notamment les articles L 421-2, R 421-14, 421-16, 17 et 33,

VU

Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

CONSIDERANT

La nécessité de nommer des représentants de la CAPVM pour siéger au sein des conseils d'administration des établissements scolaires du second degré présents sur le territoire,

CONSIDERANT

Qu'au sein des CA des collèges de moins de 600 élèves sans SEGPA, un représentant doit être désigné pour assister au CA à titre consultatif.

ENTENDU

L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DESIGNE

A **l'unanimité des suffrages exprimés**, les représentants de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne au conseil d'administration des établissements scolaires du second degré, comme suit :

Etablissements de Brou-sur-Chantereine

- Collège Jean Jaurès : - Titulaire : Stéphanie BARNIER
(*voix consultative*) - Suppléante : Patricia PETIT

Etablissements de Champs-sur-Marne

- Collège Pablo Picasso : - Titulaire : Marie SOUBIE-LLADO
(*voix consultative*) - Suppléant : Alain FONTAINE
- Collège Armand Lanoux : - Titulaire : Michel BOUGLOUAN
(*voix consultative*) - Suppléante : Myali RASOLO
- Collège Jean Wiener : - Titulaire : Michel BOUGLOUAN
(*voix consultative*) - Suppléante : Annabel MERLIN
- Lycée René Descartes : - Titulaire : Mourad HAMMOUDI
- Suppléante : Patricia JULIAN

Etablissements de Chelles

- Collège Corot :
(*voix consultative*) - Titulaire : Franck BILLARD
- Suppléant : Pierre-Jean DARMANIN
- Collège de l'Europe : - Titulaire : Philippe MAURY
- Suppléant : Cédric LASSAU
- Collège Pierre Weczerka : - Titulaire : Michèle DENGREVILLE
- Suppléant : Benoit BREYSSE
- Collège Beau Soleil : - Titulaire : Franck BILLARD
- Suppléant : Stéphane BOSSY
- Lycée Gaston Bachelard : - Titulaire : Nathalie DUBOIS
- Suppléant : Laurent DILOUYA
- Lycée polyvalent Jehan de Chelles : - Titulaire : Christian COUTURIER
- Suppléant : Charles ARONICA
- Lycée professionnel Louis Lumière : - Titulaire : Nicole SAUNIER
- Suppléante : Alizata DIALLO

Etablissements de Courtry

- Collège Maria Callas :
(*voix consultative*) - Titulaire : Xavier VANDERBISE
- Suppléante : Nathalie KARAJABARLIAN

Etablissement d'Emerainville

- Collège Van Gogh :
(*voix consultative*) - Titulaire : Michelle FABRIGAT
- Suppléante : Hannane ANNOQRI

Etablissements de Lognes

- Collège du Segrais :
(*voix consultative*) - Titulaire : Corinne LEHMANN
- Suppléant : Yvon TEMPLIER
- Collège la Maillière :
(*voix consultative*) - Titulaire : Judith BONNET
- Suppléante : Douniazzade VISKOVIC
- Lycée polyvalent Emily Brontë : - Titulaire : Judith BONNET
- Suppléante : Renée GENDRON

Etablissements de Noisiel

- Collège le Lizard :
(*voix consultative*) - Titulaire : Olivier DUMONT
- Suppléante : Michèle HURTADO
- Lycée technique René Cassin : - Titulaire : Carline VICTOR LE ROCH
- Suppléante : Annabelle MERLIN
- Lycée Gérard de Nerval : - Titulaire : Carline VICTOR LE ROCH
- Suppléante : Florence BRET MEHINTO

Etablissements de Pontault-Combault

- Collège Monthéry :
(*voix consultative*) - Titulaire : Sara SHORT FERJULE
- Suppléant : Maxime BACHELEY

- Collège Condorcet : - Titulaire : Sara SHORT FERJULE
- Suppléante : Athithiya ANANTHARAJAH
- Collège Jean Moulin : - Titulaire : Sara SHORT FERJULE
- Suppléant : Maxime BACHELEY
- Lycée Camille Claudel : - Titulaire : Sara SHORT FERJULE
- Suppléant : Maxime BACHELEY

Etablissements de Roissy-en-Brie

- Collège Anceau de Garlande : - Titulaire : Francis IGLESIAS
- Suppléant : Jonathan ZERDOUN
- Collège Eugène Delacroix : - Titulaire : Hafida DHABI
- Suppléant : Kamel TEFFAH
- Lycée Charles Le Chauve : - Titulaire : Nadia ARAMIS
- Suppléante : Mamaille TATI

Etablissements de Torcy

- Collège de l'Arche Guédon : - Titulaire : Marie-Luce NEMO
- Suppléant : Yvon DOTE
- Collège Louis Aragon : - Titulaire : Nicole VERTENEUILLE
(voix consultative) - Suppléant : René CORNAND
- Collège Victor Schoëlcher : - Titulaire : Ouassini BEKKOUCHE
(voix consultative) - Suppléante : Brigitte EUDE
- Lycée Jean Moulin : - Titulaire : Gérard EUDE
- Suppléant : Eric MORENCY

Etablissements de Vaires-sur-Marne

- Collège René Goscinny : - Titulaire : Monique COULAIS
- Suppléant : Yohann DESFOUX

PRECISE Que la durée du mandat des représentants, ainsi désignés, sera égale à celle de leur mandat électif.

39) Désignation des représentants de la CAPVM au sein du conseil d'administration de l'EPAMARNE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,
- VU Le décret n°72-770 portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, modifié par les décrets n° 85-764, n°87-14 et n°2016-1838,
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

CONSIDERANT Que l'article 5 du décret susvisé précise que la CA Paris Vallée de la Marne est représentée par un représentant désigné par le Président par arrêté communautaire doté d'un suppléant et de deux représentants désignés par le Conseil Communautaire en son sein chacun dotés de suppléants,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement Marne-la-Vallée – EPAMARNE :

Sont candidats :

Titulaire : M. André YUSTE
Suppléant : M. Nicolas DELAUNAY

Titulaire : M. Mathieu VISKOVIC
Suppléante : Mme Pascale NATALE

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, pour représenter la CAPVM au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement Marne-la-Vallée – EPAMARNE :

Titulaire : **M. André YUSTE**
Suppléant : **M. Nicolas DELAUNAY**

Titulaire : **M. Mathieu VISKOVIC**
Suppléante : **Mme Pascale NATALE**

40) Désignation des représentants de la CAPVM au sein de la CAO d'Aménagement 77 pour la ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU La convention de concession passée avec la société « Aménagement 77 » pour l'opération dite ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne, notamment l'article 9,

CONSIDERANT Qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de la commission d'appel d'offres de la ZAC du Gué de Launay d'Aménagement 77,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation de ses représentants au sein de la commission d'appel d'offres d'Aménagement 77 pour l'opération de la ZAC du Gué de Launay à Vaires-sur-Marne :

Sont candidats :

- M. Gérard EUDE
- M. Yohann DESFOUX

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**- M. Gérard EUDE
- M. Yohann DESFOUX**

pour représenter la CA Paris – Vallée de la Marne au sein de la commission d'appel d'offres mise en place par Aménagement 77 pour la réalisation de l'opération dite ZAC du Gué de Launay.

41) Désignation des représentants de la CAPVM au sein de la CAO d'Aménagement 77 pour la ZAC de la Tuilerie à Chelles

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU La convention de concession passée avec la société « Aménagement 77 » pour l'opération dite ZAC de la Tuilerie à Chelles, notamment l'article 10,

CONSIDERANT Qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au sein de la commission d'appel d'offres de la ZAC de la Tuilerie à Chelles d'Aménagement 77,

ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

PROCEDE A la désignation de ses représentants au sein de la commission d'appel d'offres d'Aménagement 77 pour l'opération de la ZAC de la Tuilerie à Chelles :

Sont candidats :

**- M. Gérard EUDE
- M. Jacques PHILIPPON**

VU Les résultats du scrutin,

Sont désignés, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**- M. Gérard EUDE
- M. Jacques PHILIPPON**

pour représenter la CA Paris – Vallée de la Marne au sein de la commission d'appel d'offres mise en place par Aménagement 77 pour la réalisation de l'opération dite ZAC de la Tuilerie à Chelles.

42) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,

VU	Les statuts, le règlement de fonctionnement et le règlement des prestations du Comité National d'Action Sociale (CNAS),
CONSIDERANT	La nécessité de désigner un nouveau représentant de l'assemblée des élus en qualité de "délégué local élu" pour représenter la Communauté d'agglomération au sein du CNAS, ainsi qu'un représentant du collège des bénéficiaires en qualité de "délégué local agent",
ENTENDU	L'exposé de Monsieur le Président, APRES EN AVOIR DELIBERE,
PROCÈDE	A la désignation d'un représentant de l'assemblée des élus auprès du CNAS : <u>Est candidat :</u> - M. Guillaume LE LAY-FELZINE
VU	Les résultats du scrutin, Est désigné, à l'unanimité des suffrages exprimés , pour représenter la CAPVM au sein du CNAS : - M. Guillaume LE LAY-FELZINE
AUTORISE	Monsieur le Président à faire procéder à la désignation d'un représentant du collège des bénéficiaires en qualité de "délégué local agent.

43) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein du conseil de surveillance de la SA HLM « Espace Habitat Construction »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU	Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU	Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués,
VU	La nécessité de proposer la candidature de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne au conseil de surveillance de la SA HLM « ESPACE HABITAT CONSTRUCTION »,
VU	La nécessité de désigner un représentant de la CAPVM au sein du conseil de surveillance de la SA HLM « ESPACE HABITAT CONSTRUCTION »,
VU	Les statuts de la SA HLM « ESPACE HABITAT CONSTRUCTION »,
ENTENDU	L'exposé de Monsieur le Président, APRES EN AVOIR DELIBERE,
AUTORISE	Le Président de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne à soumettre la candidature de la CAPVM au conseil de surveillance de la SA HLM « ESPACE HABITAT CONSTRUCTION ».
PROCEDE	A la désignation d'un représentant de la CAPVM au conseil de surveillance de la SA HLM « ESPACE HABITAT CONSTRUCTION », <u>Est candidat :</u> - M. Guillaume LE LAY-FELZINE
VU	Les résultats du scrutin,
DESIGNE	A l'unanimité des suffrages exprimés , M. Guillaume LE LAY-FELZINE, comme représentant de la Communauté d'agglomération au conseil de surveillance de la SA HLM « ESPACE HABITAT ET CONSTRUCTION »

44) Désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de la Commission consultative paritaire (CCP) pour la transition énergétique du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2224-37-1 ;
- VU L'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- VU Les délibérations n°200703, n°200705 et n°200706 du Conseil Communautaire du 06 Juillet 2020 portant respectivement élection du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués ;
- CONSIDERANT Que la commission consultative paritaire pour la transition énergétique est un outil de dialogue et de coordination entre le SDESM et les EPCI de Seine-et-Marne ;
- CONSIDERANT Le règlement intérieur de ladite commission consultative paritaire pour la transition énergétique ;
- CONSIDERANT La nécessité de désigner un représentant de la CAPVM au sein de la commission consultative paritaire pour la transition énergétique du SDESM pour participer aux réunions plénières et aux ateliers thématiques et de désigner un agent de leur choix pour participer aux ateliers ;
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- PROCEDE A la désignation d'un représentant de la CAPVM au sein de la commission consultative paritaire pour la transition énergétique du SDESM
- Est candidate :
- Mme Colette BOISSOT
- VU Les résultats du scrutin,
- DESIGNE **A l'unanimité des suffrages exprimés, Colette BOISSOT**, comme représentant de la Communauté d'agglomération au sein de la commission consultative paritaire pour la transition énergétique du SDESM ;
- AUTORISE Le Président à désigner un agent pour participer aux ateliers thématiques.

45) Contrats d'apprentissage

45-1 : Direction du Développement Economique, pour le pôle enseignement supérieur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Le Code du Travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants,
- VU La loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
- VU La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- VU Le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

VU	Le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
VU	Le décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,
CONSIDERANT	Que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
CONSIDERANT	Que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises,
CONSIDERANT	Que l'accord de principe sera sollicité auprès des représentants siégeant au Comité Technique, en date du 1 ^{er} octobre 2020,
ENTENDU	L'exposé de Monsieur le Président,
	APRES EN AVOIR DELIBERE,
ADOPTE	Le recours au contrat d'apprentissage.
DECIDE	De recruter, pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, par contrat établi pour une durée maximale de deux ans, un apprenti au sein de la Direction du Développement Economique, préparant, à minima, un Master 1 « Management et Stratégie d'Entreprise » ou équivalent.
DECIDE	D'appliquer la majoration de 10 points au pourcentage de la rémunération de base.
AUTORISE	Le Président à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat et les avenants éventuels.
DIT	Que les crédits correspondants sont et seront inscrits au budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

45-2 : Direction du Développement Economique, Maison de l'entreprise innovante

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU	Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU	Le Code du Travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants,
VU	La loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
VU	La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
VU	Le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,
VU	Le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
VU	Le décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

- CONSIDERANT Que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
- CONSIDERANT Que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises,
- CONSIDERANT Que l'accord de principe sera sollicité auprès des représentants siégeant au Comité Technique, en date du 1^{er} octobre 2020,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- ADOPTE Le recours au contrat d'apprentissage.
- DECIDE De recruter, pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, par contrat établi pour une durée maximale de deux ans, un apprenti au sein de la Direction du Développement Economique, préparant, à minima, un BTS « Négociation et Digitalisation de la Relation Client » (NDRC) ou équivalent,
- DECIDE D'appliquer la majoration de 10 points au pourcentage de la rémunération de base.
- AUTORISE Le Président à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat et les avenants éventuels.
- DIT Que les crédits correspondants sont et seront inscrits au budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

45-3 : Direction du spectacle vivant, dans le cadre de l'organisation du festival « Par Has'ART »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Le Code du Travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants,
- VU La loi n°92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
- VU La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- VU Le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,
- VU Le décret n°2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,
- VU Le décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,
- CONSIDERANT Que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

- CONSIDERANT Que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises,
- CONSIDERANT Que l'accord de principe sera sollicité auprès des représentants siégeant au Comité Technique, en date du 1^{er} octobre 2020,
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- ADOPTE Le recours au contrat d'apprentissage.
- DECIDE De recruter, pour l'année scolaire 2020 – 2021, par contrat établi pour une durée maximale d'un an, un apprenti au sein de la Direction du Spectacle Vivant, dans le cadre de l'organisation du festival « Par Has'ART », préparant, à minima, un Master 1 Développement Culturel et Territorial (DCT), ou équivalent.
- DECIDE D'appliquer la majoration de 10 points au pourcentage de la rémunération de base.
- AUTORISE Le Président à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment le contrat et les avenants éventuels.
- DIT Que les crédits correspondants sont et seront inscrits au budget principal.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45